

La production du chiffon en France est, en effet, considérable. On a calculé que chaque citoyen consomme annuellement 8 kg. de chiffons, ce qui, pour une population de 36 millions d'habitants, donne un total de 288 millions de kilogrammes qui, l'un dans l'autre, valant 50 centimes, produisent 144 millions de francs. Les exportations se sont élevées, en 1889, pour la chiffonnerie, à 37,600,000 francs. Les Parisiens jettent chaque jour, dans le ruisseau et dans la boue, 50,000 fr. qui, chaque nuit, sont ramassés par les chiffonniers, ce qui donne à la fin de l'année, le total respectable de 18 millions de francs.

Les chiffons sont ramassés par le *coureur*, le *bifin* et le *chineur*; ils subissent un premier triage, en sortant de la hotte de ces intéressants industriels, et sont achetés par le maître chiffonnier qui occupe un rang plus élevé dans la hiérarchie. Après une séparation plus méthodique des diverses sortes, ce dernier les vend aux négociants en gros, suivant leur spécialité.

*Premier triage.*—Le marchand de chiffons en gros divise d'abord les chiffons en trois catégories bien distinctes : 1o les chiffons à base végétale ou de papeterie; 2o les chiffons à base animale, comme la laine et la soie; 3o les chiffons demi-laine ou laines mélangées.

Les chiffons à base végétale appartiennent de droit à la papeterie.

Les chiffons à base animale : drap, orléans, mérinos, etc., sont destinés à l'effilochage pour la fabrication des draps de pacotille ou encore pour la fabrication des engrais.

Les étoffes de laine mélangée ou demi-laine, qui ne conviennent ni à l'industrie du papier, parce qu'elles contiennent de la laine, ni à l'effilochage, parce qu'elles contiennent de la matière végétale associée à la matière animale, ni à l'agriculture parce qu'elles contiennent 50 0/0 d'éléments végétaux n'ayant aucune propriété fertilisante, doivent subir un traitement approprié.

Quelques fabricants qui emploient des demi-laines, depuis de longues années, sacrifient le tissu végétal au moyen d'une opération appelée *épaillage* pour obtenir la laine sans mélange.

D'autres industriels utilisent et la laine et le coton, en dissolvant la première pour la transformer en engrais par un traitement qui laisse intacte la matière végétale. M. Louis Heddebault a pris un brevet, le 8 mai 1880, pour le traitement des chiffons de laine mélangée; il opère la fusion de la laine, en vase clos, à

haute pression de vapeur, et laisse la fibre végétale solide, qu'il sépare aisément de la partie liquide. Nous tenons à mettre les fabricants de papier en garde contre les chiffons ayant subi ce traitement; le papier qui en résulte, n'a aucune cohésion ni force et, de plus, le déchet est très grand.

*Second triage.*—Les chiffons végétaux sont composés de lin, de chanvre, de coton, de jute, de phormium. On leur fait subir un premier triage chez les marchands de chiffons même. On les classe en :

- 1o Toile blanche;
- 2o Toile écru;
- 3o Toile grise, brune, bleue;
- 4o Coton blanc;
- 5o Coton de couleur;
- 6o Draps de maison;
- 7o Emballage à café;
- 8o Déchets de lin, 1re qualité;
- 9o Déchets de lin, 2e qualité;
- 10o Cordes et emballages pailleux;
- 11o Cordes et emballages pailleux, 2e qualité;
- 12o Cordes de chanvre;
- 13o Cordes d'aloès;
- 14o Petit gris;
- 15o Rognures blanches;
- 16o Rognures demi blanches;
- 17o Rognures grises et vieux papiers;
- 18o Rognures de carton et cartons de métiers.

Cette classification n'a rien d'absolu et varie nécessairement avec les marchands de chiffons; nous ne l'avons donnée qu'à titre d'exemple; c'est, du reste, une des mieux comprises.

Quelquefois, on se contente des six numéros suivants :

- 1o Blancs fins de fil;
- 2o Blancs ordinaires;
- 3o Cotons blancs;
- 4o Cotons de couleur;
- 5o Bulles et emballages;
- 6o Cordages.

*Ateliers de triage.*—A ce sujet, on nous permettra une petite digression hygiénique et humanitaire. Ceux qui ont vu les trieuses, femmes de tous âges, accroupies dans des réduits infects et sombres, au milieu d'une atmosphère de poussières et de germes de toutes natures, ont peine à se figurer comment ces personnes peuvent résister et comment elles ne sont pas sujettes à plus de maladies, de maux et de contagions. En effet, fouillant dans des tas de chiffons malpropres couverts de germes les plus dangereux et entretenus par une fermentation insensible, elles contractent des infirmités qui les forcent à ne pas continuer leur impitoyable métier.

C'est dans les ateliers de triage que l'anémie, sous toutes ses formes, promène ses ravages, sur ces êtres mal nourris, mal entretenus, violemment attaqués dans leurs parties les plus intimes.

Nous voudrions voir appliquer, dans les ateliers de triage des chiffons, l'article 2 de la loi fédérale de la République Helvétique, ainsi conçu : "Les ateliers, les machines et les engins doivent, dans toutes les fabriques, être établis et entretenus de façon à sauvegarder le mieux possible la santé et la vie des ouvriers. On veillera, en particulier, à ce que les ateliers soient bien éclairés pendant les heures de travail, à ce que l'atmosphère soit au tant que possible dégagée de la poussière qui s'y forme et à ce que l'air s'y renouvelle toujours dans une mesure proportionnée au nombre des ouvriers, aux appareils d'éclairage et aux émanations délétères qui peuvent s'y produire.—On prendra, en général, pour protéger la santé des ouvriers et pour prévenir les accidents, toutes les mesures dont l'expérience a démontré l'opportunité et que permettent d'appliquer les progrès de la science, de même que les conditions dans lesquelles on se trouve."

(A suivre).

## LES MALADIES SIMULEES ET PROVOQUEES

Apaiser la douleur est œuvre divine. Cette œuvre est dévolue aux médecins et il semble que leur rôle est devenu plus grand et plus bien-faisant depuis un demi-siècle. Nous possédons nombre de narcotiques, d'anesthésiques et d'analgésiques dont nos aînés ne soupçonnaient pas l'existence.

L'opium et ses dérivés sont bien connus, mais les anesthésiques sont plus récents et permettent de tenter sans douleur les plus hardies opérations; la cocaïne, la réfrigération méthodique produisent les mêmes effets et avec moins d'inconvénients pour les interventions chirurgicales peu étendues; enfin, l'antipyrine et les composés de même famille apaisent souvent d'une façon merveilleuse les névralgies les plus intenses. Belle science celle qui, si elle ne prolonge pas toujours la vie, soulage si souvent et, comme l'a écrit un de ses maîtres, console tous jours.

Mais, hélas, un autre rôle est quelquefois dévolu à l'homme de l'art; il faut aussi que, dans l'intérêt supérieur de la société, il de-